

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal
11
En exercice
8
Présents
6
Qui ont pris part à la délibération
Pour 6+2
Contre 0
Abstention 0
Numéro de transfert @ctes
20250000000034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELESTA

Séance du 14 août 2025 à 21h00

Le conseil municipal de la commune de Bélesta, dûment convoqué par Monsieur Frederic Bourniole, Maire, le 07 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frederic Bourniole, Maire

Présents Frederic Bourniole, Nathalie Gaultier, Thierry Humbert, Jean-Michel Mailloles, Florent Nunez, Valérie Porra

Absents donnant procuration Guillaume Cubères à Jean-Michel Mailloles, Eric Monné à Valérie Porra

Secrétaire de séance Valérie Porra



DELIBERATION N°2025/34

ECOLE ELEMENTAIRE RAYMOND GAYCHET

Convention d'organisation et de financement relative au programme ECOPOUSSE 2025-2026 entre la commune de Bélesta et le SYDEEL66.

Le maire expose :

Le programme EcoPOUSSE anciennement « Watty à l'école » est un programme de sensibilisation à la transition écologique à destination des élèves de 3 à 11 ans. Ce programme a pour objectif principal de rendre les élèves acteurs de la transition écologique à l'école comme à la maison en leur permettant : d'apprendre à économiser l'énergie et l'eau ; d'être les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources énergétiques auprès de leur famille.

La collectivité intéressée par ce programme novateur a inscrit la classe unique de 4 niveaux (CE1, CE2, CM1 et CM2) de l'école élémentaire Raymond Gaychet pour l'année 2025-2026.

Les élèves des classes concernées bénéficient de :

- ✓ Trois animations par an, par classe, sur le temps scolaire ainsi que la distribution d'un jeu de cartes par enfant, lors de la première année de participation uniquement ;
- ✓ Fiches supports pour certaines thématiques ;
- ✓ Une présentation, par l'animateur, du concours artistique en classe lors du premier ou second cycle d'atelier (concours annuel facultatif proposé entre janvier et avril) ;
- ✓ La remise de lots aux éventuels gagnants du concours.

Les enseignants bénéficient notamment de :

- ✓ Un support de l'animateur pendant toute la durée du concours artistique ;
- ✓ Contenus pédagogiques complémentaires à utiliser en autonomie en classe ;
- ✓ A la fin du déploiement, un lien vers le questionnaire de satisfaction.

Le coût global de ce programme ECOPOUSSE 2025-2026 pour la classe unique de 4 niveaux (CE1, CE2, CM1 et CM2) est de 196,80 € TTC.

Après avoir écouté l'exposé et avoir fait lecture de ladite convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve la convention d'organisation et de financement relative au programme ECOPOUSSE 2025-2026 pour l'école élémentaire Raymond Gaychet.**
- **Autorise le maire à signer tout document relatif à cette délibération.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.

Date de convocation
07/08/2025
Date de la délibération
14/08/2025
Date d'affichage sur le site internet de la Mairie
21/08/2025
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
21/08/2025

Le maire
F. BOURNIOLE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent (Montpellier).

Frederic BOURNIOLE